



► **Catégorie D: Affiliés**

EXIGENCES DE L'UICN [[Articles 5 \(h\) et 12 \(b\) des Statuts de l'UICN](#)]

Les agences gouvernementales, les autorités infranationales, les organisations non gouvernementales nationales ou internationales et les organisations de peuples autochtones souhaitant postuler en tant qu'Affiliés sont également tenus de satisfaire aux exigences des catégories de Membres correspondantes.

Les Membres Affiliés ne disposent pas de droit de voter, de nommer des candidats ou de soumettre des motions au Congrès mondial de la nature.

INFORMATIONS ET DOCUMENTS À PRÉPARER ET À SOUMETTRE VIA LA PLATEFORME DE DEMANDE D'ADHÉSION AVANT LA DATE LIMITE DE CANDIDATURE

Pour la catégorie Affiliés, merci de vous référer aux exigences de la catégorie de Membres pour laquelle votre organisation souhaite postuler.

- **Tous les Membres Affiliés paient la même cotisation et n'ont donc pas besoin de fournir les documents financiers relatifs à la catégorie de Membres correspondante. Veuillez-vous référer au [Guide des cotisations de l'UICN](#) pour plus de détails.**